

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du : 14.04.2016

Présents : Mrs DEBAT Serge, PAILHAS Michel, DHUGUES J. Louis, DUCASSE Christophe, ALEGRET Christian, FERRER Alain, MAUPEU Maurice, IRIGOYEN Bruno, Mmes BERTHIER Aline, DUBIE Karine, LEROY Sandrine

Absents excusés : Mrs LEGRAND Clément, THUILLER Alain, Mme SAUX Monique,

Secrétaire : DHUGUES J. Louis

14. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.8 Fonds de concours Fonds de solidarité logement

Après exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal répond favorablement à la demande du conseil départemental et vote, à l'unanimité une participation au fond de solidarité logement pour l'exercice 2016 d'un montant de 306,00 euros.

15. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.5 Subventions Vote des subventions aux associations.

Le conseil municipal a voté comme suit :

Subvention pour Festi'momes : vote d'une subvention de 100,00 € ; 10 voix pour et une voix contre.

Vote à l'unanimité des subventions aux autres associations.

Subventions versées aux associations	2016
ADMR	600,00
Amicale des maires	64,00
Amicale des retraités	180,00
Association des parents d'élèves	320,00
Compagnie Archers d'Esteous	400,00
Conscrits de Pouyastruc	800,00
Coup de Pouce	800,00
Ecole de Judo Pouyastruc	330,00
Gymnastique volontaire	350,00
La fraternelle	250,00
Flamenco (Los Baldes)	200,00
Les Boussalous	100,00
Les chanteurs de l'Esteous	200,00
Lieutenants de Louveterie	40,00
Parenthèses	170,00
Société de chasse	320,00
Tennis club de Pouyastruc	680,00
USCP Rugby	1550,00
Les gribouillis	270,00
Secours catholique délégation Tarbes	100,00
Resto du cœur	200,00
Téléthon	200,00
Club de Handball féminin	300,00
Festi'momes Cabanac	100,00
Banque Alimentaire Orleix	200,00
	Total
	8724,00

16. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.2 Fiscalité

Vote des 4 taxes

Le conseil municipal après délibération décide à la majorité la baisse du taux d'imposition de 2 % des quatre taxes pour l'année 2016.

Taxe d'habitation	13,08 %
Taxe foncière sur les fonciers bâtis	9,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17,94 %
Cotisation foncière des entreprises	19,11 %

17. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.1 Subventions

Ecole : demande de subvention exceptionnelle

Après discussion, le conseil municipal alloue une subvention de 1300,00 € pour l'année scolaire 2015/2016 à l'école de Pouyastruc pour financer la semaine du cirque en coopération avec l'école du cirque de Tarbes.

18. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Vote du budget principal 2016

Après présentation du budget par l'adjoint chargé des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget pour l'année 2016.

FONCTIONNEMENT 2016

Fonctionnement dépenses	Budget	Fonctionnement recettes	budget
011 Charges à caractère général	107 610,00	002 Excédent de fonctionnement	314 833,79
012 Charges de personnel	59 900,00	013 Atténuation de charges	
014 Atténuation de produits	37 927,00	042 Opérations d'ordre entre section	
022 Dépenses imprévues	10 000,00	70 Produits des services	17 250,00
023 Virement section investissement	235 164,77	73 Impôts et taxes	188 930,00
65 Autres charges de gestion	84 100,00	74 Dotations et participations	169 408,00
66 Charges financières	8 300,00	75 Autres produits de gestion	40 000,00
67 Charges exceptionnelles	251 000,00	76 Produits financiers	579,98
042 Chapitre ordre entre section		77 Produits exceptionnels	63 000,00
TOTAL DEPENSES	794 001,77	TOTAL RECETTES	794 001,77
	RF-DF	0,00	

INVESTISSEMENT 2016

Investissement dépenses	Budget	Investissement recettes	Budget
001 Solde d'exécution reporté	73 145,24		
202 Frais études modification document d'urbanisme	10 000,00	001 Solde d'exécution reporté	
23 Immobilisations en cours		021 Virement section fonctionnement	235 164,77
1641 Remboursement d'emprunts	29 321,00	10222 FCTVA	19 497,73
165 Dépôts et cautionnement versés	1 000,00	1068 Excédent de fonctionnement	73 145,24
2031 Frais d'études	1 500,00	165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
2041511 Fonds de concours	2 000,00	13 Subvention d'investissement	
21 Immobilisations corporelles		1322 Région	
2111 Terrains nus	7 000,00	1323 Département	19 650,00
2117 Bois et forêts		1328 Autres	
2121 Plantations d'arbres	1 000,00		
2128 Autres agencements de terrains	11 500,00	1341 Etat	13 330,00
21318 Autres bâtiments publics	44 000,00	1342 Amendes de police	
2183 Matériel bureau et informatique	1 000,00	1346 Participation voirie et réseau	
2184 Mobilier	4 100,00	1641 Emprunt	16 063,30
2188 Autres immobilisations corporelles	2 300,00	27 Autres immobilisations financières	
23 Immobilisations en cours		276351 Créances sur GPF de rattachement	4 015,20
2313 Immobilisations en cours de construction	17 000,00		
2315 Immobilisations en cours d'installations techniques	177 000,00		
TOTAL DEPENSES	381 866,24	TOTAL RECETTES	381 866,24
	RI-DI	0,00	

19. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.10 Divers
Reprise d'un terrain et dédommagement au fermier.

Monsieur le maire explique qu'en raison de la réalisation de l'assainissement collectif, la commune de Pouyastruc souhaitait récupérer la parcelle WB15 soumise au bail à ferme pour y installer une pompe de refoulement et stocker les matériaux. N'ayant pu trouver de compromis avec le fermier, la commune a saisi le Tribunal Paritaire des baux ruraux pour une conciliation. Celle-ci ayant abouti, la commune de Pouyastruc versera une somme de 1000,00 € à Mme Tauziet Guitard Marie-Claude pour solde de tout compte et rentrera en possession de la dite parcelle au 15 avril 2016.

20. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Alimentation souterraine de la station d'épuration.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme « ELECTRIFICATION RURALE » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : **20 500,00 €**

Récupération TVA	3 416,67 €
Fonds libres	10 130,41 €
Participation SDE	<u>6 952,92 €</u>
Total	20 500,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de **10 130,41 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

21. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Alimentation souterraine de la pompe de relevage route du Pic du Midi.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme « ELECTRIFICATION RURALE » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : **14 600,00 €**

Récupération TVA	2 433,33 €
Fonds libres	6 966,67 €
Participation SDE	<u>5 200,00 €</u>
Total	14 600,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de **6 966,67 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

22. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Alimentation souterraine de la pompe de relevage de la zone artisanale.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme « ELECTRIFICATION RURALE » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : **12 000,00 €**

Récupération TVA	2 000,00 €
Fonds libres	4 800,00 €
Participation SDE	5 200,00 €
Total	12 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de **4 800,00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

23. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.9 Prise de participation
SDE : Mise en souterrain du réseau téléphonique Rue du Centre

Monsieur le maire informe le conseil municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau téléphonique. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Main d'œuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par France Télécom. (à la charge de la commune)
- Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage. (à la charge de France Télécom)
- Etude et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE.
- Terrassement (tranchée aménagée) réalisé par le SDE.

Le montant des travaux réalisés par le SDE d'un montant de 9 200,00 € se décompose de la façon suivante :

• Etudes et pose du matériel de génie civil à régler au SDE.	
Montant TTC (TVA non récupérable)	5 000,00 €
• Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au SDE.	
Montant HT (TVA récupérée par le SDE)	4 200,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

4. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
5. S'engage à garantir la somme de **9 200,00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
6. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.
7. Autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le SDE et France Télécom.

24. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.9 Prise de participation
SDE : Renforcement Rue du Centre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2016 sur le programme « ELECTRIFICATION RURALE », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évaluée à : **128 000,00 €**

Récupération TVA	21 333,33 €
Fonds libres	10 666,67 €
Subvention F.A.C.E	85 333,34 €
Participation SDE	<u>10 666,66 €</u>
Total	128 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de **10 666,67 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

25. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Remplacement de l'éclairage Rue du Centre suite à l'enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2016 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évaluée à : **42 000,00 €**

Récupération TVA	7 000,00 €
Fonds libres	20 000,00 €
Participation SDE	<u>15 000,00 €</u>
Total	42 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de **20 000,00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

26. Objet de la délibération : Questions diverses

Néant

Séance du 14 avril 2016

7. Finances locales / 7.8 Fonds de concours

Fonds de solidarité logement

7. Finances locales / 7.5 Subventions

Vote des subventions aux associations.

7. Finances locales / 7.2 Fiscalité

Vote des 4 taxes

7. Finances locales / 7.1 Subventions

Ecole : demande de subvention exceptionnelle

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Vote du budget principal 2016

7. Finances locales / 7.10 Divers

Reprise d'un terrain et dédommagement au fermier.

7. Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Alimentation souterraine de la station d'épuration

7. Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Alimentation souterraine de la pompe de relevage route du Pic du Midi.

7. Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Alimentation souterraine de la pompe de relevage de la zone artisanale.

7. Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Mise en souterrain du réseau téléphonique Rue du Centre

7. Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Renforcement Rue du Centre

7. Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Remplacement de l'éclairage Rue du Centre suite à l'enfouissement des réseaux

Questions diverses

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément Absent excusé

SAUX Monique Absente excusée

THUILLER Alain Absent excusé

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno

MAUPEU Maurice

DUBIE Karine